



ACTUALITÉS

DEMARCHES ANTS

sur l'ANTS est régulièrement amélioré afin de combler les lacunes sur la plateforme :

afin d'obtenir un titre d'identité : <https://passport.ants.gouv.fr/>
Pour un permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
Pour un certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les automobiles peuvent aussi s'adresser à un centre habilité en Région Île de France pour immatriculer un véhicule d'occasion en un seul clic.



Pour information, demander un document d'identité sur le site de l'ANTS est gratuit. Sachez que la procédure pour obtenir un titre sécurisé sur l'ANTS est régulièrement amélioré afin de combler les lacunes sur la plateforme.



Créé le : 17/04/2023